AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 431 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2026, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le *Règlement numéro 431 remplaçant le règlement numéro 387 concernant le traitement des élus municipaux du conseil de la MRC de Portneuf*.

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 431 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

Ce règlement entre en vigueur le 1er jour du mois suivant celui de sa publication.

Fait à Cap-Santé, ce 28 octobre 2026.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mylène Robitaille (nom et titre), de la Municipalité de Saint-Gilbert (désignation), certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits suivants : Bureau municipal (lieu) situé au 110 rue Principale, Saint-Gilbert (adresse), le 28 octobre 2026 (date), à 10 (heure) et sur le site web www.saint-gilbert.ca (lieu) situé au _____ (adresse), le 28 octobre 2026 (date), à 10 (heure).

Fait à Saint-Gilbert (lieu), ce 28 octobre 2026 (date), à 10 (heure).

Signature _____

Nom Mylène Robitaille
Greffier(ère)-trésorier(ère)